

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [agustinj-villamaria-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c1adecaee4a76465f442a274>

Date d'obtention : 2025-10-10 19:14:56

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Retirez l'aide-mémoire et suivez les étapes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce dont je me souviens, c'est que nous rencontrons, individuellement, l'auteur du signalement, le jeune victime, témoins, et l'instigateur, sauf si c'est un cas d'un acte malveillant. Si c'est un cas d'un acte malveillant, on rencontre l'instigateur, juste pour confisque son appareil et juste pour expliquer la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve que les étapes à suivre dans un cas d'un acte malveillant sont les plus délicates: être sûr d'obtenir toutes les informations, de garder une trace de tous ceux qui sont impliqués et de s'assurer que nous ne partageons plus de contenu intime en avant de passer à le service de police.